



Site n° 12345X
Facture n° 0017123456789 X

Adresse desservie Chemin de la Chapelle
31 800 VILLENEUVE DE RIVIERE

SEM PYRENEES SERVICES PUBLICS
Eaux Barousse Comminges Save
BP 34 31801 ST GAUDENS Cedex

Abonné LEDESMAN Léon

Société d'Economie Mixte locale de 1 356 755€
Siège social : Villeneuve de Rivière - RC : Saint-Gaudens B 382 514 339
N° de TVA intracommunautaire : FR 49 382 514 339
TVA acquittée sur les débits

LEDESMAN Léon
Chemin de la Chapelle
31 800 VILLENEUVE DE RIVIERE

Renseignements abonnés - Tél : 05 61 94 81 81
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Mercredi de 8h à 12h

Facture du 02/03/2017

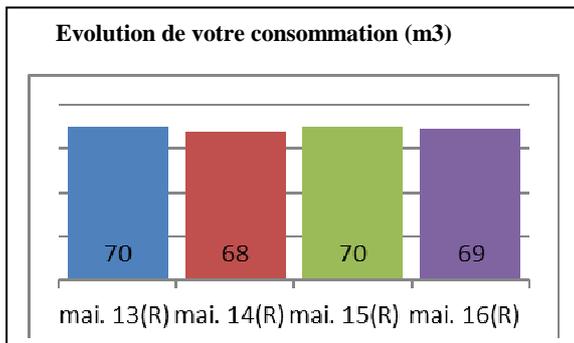
Fuites et travaux - Tél : 05 61 94 81 87

Abonnement et estimation 2017

Site Internet : www.eau-barousse.com

Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au dos)

Eau potable	128,78 €
Assainissement (eaux usées)	134,27 €
Autres redevances	47,61 €
Total Facture	310,66 €
Solde antérieur	0,00 €



Net à payer : 310,66 €

Facture à régler avant le : **22/03/2017**

Règlement à adresser à :
SEM PSP - BP 34 - 31801 St-Gaudens Cedex

Consommation : 69 m3 à 2,91 € le m3
Soit 0.00291 € le litre (TTC – hors abonnement)

Traitement des eaux usées : Facture établie par la SEM PSP au nom et pour le compte de la SPL EBCS – TVA intracommunautaire FR47 528903214

Coupon à joindre impérativement à votre règlement sans le plier ni l'agrafer
Ne rien inscrire sur le coupon

SEM PSP - BP 34 - 31801 St-Gaudens Cedex

Facturation : Abonnement et estimation 2017

Références : Site 12345X

Facture **0017123456789** du 02/03/2017

Net à payer : 310,66 €

Pour le : 22/03/2017

LEDESMAN Léon

Chemin de la Chapelle
31 800 VILLENEUVE DE RIVIERE

Compteur	Ancien relevé	Index	Nouveau relevé	Index	Consommation
XXXXXXXXXX	04/05/2016	448 (R)	Estimé	517 (E)	69
Total consommé :					69 m3

R = relevée, E = estimée, D = dépose compteur, P = pose compteur, A=Début d'abonnement, F=Fin d'abonnement

Détail de votre Facture

ABONNE : LEDESMAN Léon SITE : 12345X FACTURE : N° 0017123456789 X du 02 mars 2017	Quantité	Prix H.T. unitaire	Montant H.T	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
DISTRIBUTION DE L'EAU – TVA à 5.5%					128,78
Abonnement Eau Sebcs du 01/01/17 au 31/12/17	12	2,2436	26,92	1,48	28,40
Abonnement Eau SEM PSP du 01/01/17 au 31/12/17	12	2,0064	24,08	1,32	25,40
Consommation Eau SEM PSP (Tr1)	69	0,5320	36,71	2,02	38,73
Consommation Eau Sebcs (Tr 1)	69	0,4980	34,36	1,89	36,25
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES – TVA à 10%					134,27
Abonnement Eau Sebcs du 01/01/17 au 31/12/17	12	2.1600	25,92	2,59	28,51
Abonnement Eau SPL EBCS du 01/01/17 au 31/12/17	12	2.0900	25,08	2,51	27,59
Consommation Eau Sebcs (Tr 1)	69	0.5380	37,12	3,71	40,83
Consommation Eau SPL EBCS (Tr1)	69	0,4920	33,95	3,39	37,34
ORGANISMES PUBLICS – TVA à 5.5%					29,02
AEAG - Lutte contre la Pollution	69	0,3200	22,08	1,21	23,29
AEAG - Préservation des Ressources	69	0,0770	5,31	0,29	5,61
SMEAG - Gestion des étiages	69	0,0016	0,11	0,01	0,12
ORGANISMES PUBLICS – TVA à 10%					18,60
AEAG – Modernisation des réseaux de collecte	69	0,2450	16,91	1,69	18,60
Montants totaux :			288,55	22,12	310,66

Le taux de tva est à 5,5% pour l'eau et à 10% pour l'assainissement.

L'abonnement est calculé par mois et la consommation mesurée en mètre cube (1m3 = 1000 litres)

Le règlement de service est consultable sur notre site www.eaux-barousse.com.

DISTRIBUTION DE L'EAU

Les prix de l'abonnement et de la consommation sont répartis entre le gestionnaire du réseau SEM Pyrénées Services Publics (SEM PSP) et la collectivité propriétaire du réseau, le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS).

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Les prix de l'abonnement et de la consommation sont répartis entre le gestionnaire du réseau SEM Pyrénées Services Publics (PSP) et la collectivité propriétaire du réseau, le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS).

ORGANISMES PUBLICS

Les redevances "Préservation des ressources" et "Lutte contre la pollution" sont reversées intégralement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) pour financer les projets contribuant à la protection des milieux aquatiques.

La redevance "Gestion des étiages" est reversée intégralement au Syndicat Mixte d'Etudes et Aménagement de la Garonne (SMEAG) afin de préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques et limiter les risques de sécheresse.

La redevance "Modernisation des réseaux de collecte" est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) pour financer les travaux d'assainissement réalisés par le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save (SEBCS).

BILAN DE LA QUALITE DE L'EAU

Accessible sur le site internet www.occitanie.ars.sante.fr (Agence Régionale de Santé).

Rubriques : Votre Santé – Votre environnement – La qualité de l'eau de consommation.

INDEMNITE FORFAITAIRE

En application du décret du 2 octobre 2012, tout PROFESSIONNEL en situation de retard de paiement sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

LES MODES DE PAIEMENT

Virement sur notre compte de la Banque Postale

IBAN : FR81 2004 1010 1603 5269 1B03 703

BIC : PSSTFRPPTOU

Chèque à l'ordre de : SEM PSP

Paiement en espèces ou par carte bancaire dans nos bureaux : Chemin de la Chapelle à Villeneuve de Rivière
ouverts du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Prélèvement automatique ou mensualisation : merci de prendre contact avec nos services